



Mère et enfant par Pablo Picasso (1921)

## Egalité homme-femme

### La mitsva de la procréation

*La première mitsva (commandement) de la Tora enjoint l'humain à se reproduire. La question de savoir si ce commandement s'adresse autant à la femme qu'à l'homme fait l'objet d'une discussion dans le Talmud.*

*Chaque parti apporte des arguments textuels pour soutenir sa thèse.*

### מסכת יבמות דף סה, ב

משנה האיש מצווה על פריה ורביה אבל לא האשה רבי יוחנן בן ברוקה אומר על שניהם הוא אומר (בראשית א) ויברך אותם אלהים ויאמר להם אלהים פרו ורבו: גמרא מנא הני מילי אמר ר' אילעא משום ר' אלעזר בר' שמעון אמר קרא (בראשית א) ומלאו את הארץ וכבשוה איש דרכו לכבש ואין אשה דרכה לכבש אדרבה וכבשוה תרתי משמע אמר רב נחמן בר יצחק וכבשה כתיב רב יוסף אמר מהכא (בראשית לה) אני אל שדי פרה ורבה ולא קאמר פרו ורבו

### Traité Yebamot 65b

#### Michna :

L'homme est soumis au commandement de la reproduction mais pas la femme. Rabi Yo'hanan fils de Berouka dit: pourtant il est dit à propos des deux (l'homme et la femme) "Dieu les bénit et Dieu leur dit fructifiez et multipliez vous" ([Genèse 1,28](#))

#### Guemara :

D'où apprend-on cela (que seul l'homme a la mitsva de la reproduction)? Rabi Ilai dit au nom de Rabi Elazar fils de Rabi Shimon : le verset dit "et remplissez la terre et conquérez-la" ([Genèse 1,28](#)). L'homme a tendance à conquérir et la femme n'a pas tendance à conquérir. Au contraire ! [L'emploi du pluriel dans le terme] "conquérez" sous-entend les deux (l'homme et la femme). Rabi Na'hman fils de Yits'hak dit: le verbe est écrit au singulier (même s'il est voyellisé au pluriel). Rabi Yosef dit : il est écrit "je suis le Dieu tout puissant, fructifie et multiplie " ([Genèse 35,11](#)) et il n'est pas écrit fructifiez et multipliez.

**Note:** la hala'ha (la loi juive) retient le premier avis de la michna, à savoir que le commandement de la procréation ne s'applique pas à la femme. Il existe de nombreuses tentatives d'explications à ce sujet. Le Rav Méir Sim'ha de Dvinsk (1843-1926), explique qu'étant donné les douleurs et la peine liées à la grossesse et à l'accouchement, la Tora n'a pas obligé la femme à faire des enfants, en vertu du verset "ses voies (de la Tora) sont agréables et ses chemins sont pacifique" (Proverbes 3,17).

Source: [http://kodesh.mikranet.org.il/b/I/3106\\_065b.htm](http://kodesh.mikranet.org.il/b/I/3106_065b.htm)

Traduction et note : Ruben Honigmann